



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle continue « Entretien des locaux » avec la MFR Services de Chevanceaux pour :

- Madame ARCANATURY Mélanie,
- Madame BAVAY Agnès,
- Madame PLOUZENNEC Cindy,
- Madame HERAUD Sabrina,
- Madame BERGEON Virginie,

les 11 et 12 mai 2022 pour un montant net de 1 344,00 €.

Fait à Jonzac,
Le **11 MAI 2022**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON